

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 11 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 5 avril 2024
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. – Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - ROUSSET C.

Absents : Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.- Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

M. BERTHOMÉ F. – Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.48 – Création et suppression d'emplois – Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu du départ à la retraite de deux agents survenus en 2022 et 2023, et dont les grades ne correspondent pas aux futurs agents en cours de recrutement, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe au profit de la création de deux postes d'adjoints techniques.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent administratif en charge de la communication et responsable CCAS faisant suite à une réussite à un examen, il convient de supprimer un poste au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au profit d'un poste de rédacteur de 1^{ère} classe.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **15 AVR. 2024**

SLO

ID : 085-218502847-20240411-DEL2024_48-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE SUPPRIMER** un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe et un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- **DE CREER** deux emplois d'adjoint technique,
- **DE TRANSFORMER** un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

